

RAPPORTS

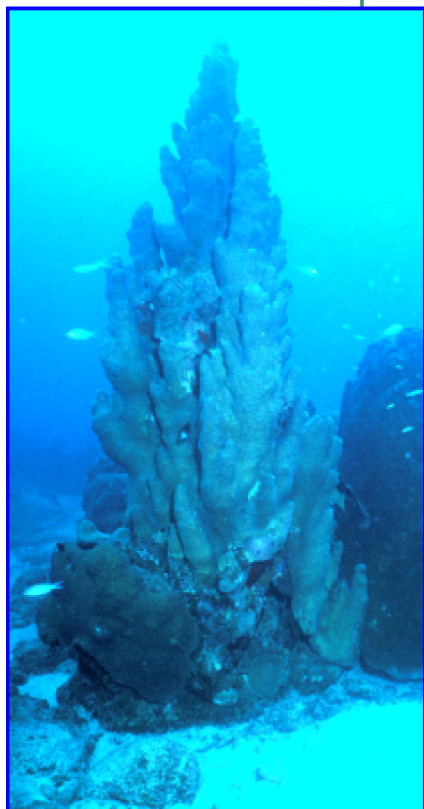
Service
Ressources Naturelles

Pôle biodiversité

CSRPN de Guadeloupe 2014-2015

Rapport d'activités du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Guadeloupe

Janvier 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
de la Guadeloupe



Direction
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
GUADELOUPE

www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1	28/01/2016	Proposition initiale du secrétariat CSRPN
2	09/06/2016	Proposition amendée par le Président du CSRPN

Affaire suivie par

Katy BAUCHAUD - Service Ressources Naturelles – Pôle biodiversité
Tél. :0590 99 99 92
Courriel : Katy.BauchaudATdeveloppement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Katy BAUCHAUD - Service Ressources Naturelles – Pôle biodiversité

Relecteurs

Fabien BARTHELAT - Service Ressources Naturelles – Chef du Pôle biodiversité

Pascale FAUCHER - Cheffe du service Ressources Naturelles

Jean-François BERNARD - Président du CSRPN de Guadeloupe

SOMMAIRE

1 - COMMENTAIRE DU PRÉSIDENT DU CSRPN.....	4
2 - PRÉSENTATION GENERALE.....	5
2.1 - La composition du CSRPN.....	5
2.2 - Le calendrier des séances.....	5
2.3 - La participation en séance.....	7
2.4 - Les autres mobilisations ou interventions du CSRPN.....	7
2.5 - L'organisation et le fonctionnement du CSRPN.....	7
2.5.1 - Le règlement intérieur.....	8
2.5.2 - Les groupes de travail.....	8
2.5.3 - Les modalités de vote.....	9
2.5.4 - Le secrétariat.....	9
2.5.5 - Le président et les vices-présidents.....	10
3 - ACTIVITÉS 2014-2015.....	10
3.1 - Récapitulatif des saisines et contributions.....	10
3.2 - Bilan thématique des sujets traités.....	11
3.2.1 - Espaces protégés.....	11
3.2.2 - Espèces.....	11
3.2.3 - Aménagement du territoire.....	12
3.2.4 - Autres thématiques.....	12
3.3 - Modalités de diffusion des travaux du CSRPN.....	12
4 - PERSPECTIVES 2016.....	13
5 - ANNEXES.....	13
5.1 - Arrêté préfectoral RN/2014-009 du 22 avril 2014 renouvelant la composition du CSRPN de Guadeloupe.....	14
5.2 - Règlement intérieur.....	18
5.3 - Convocations et ordres du jour.....	24
5.4 - Récapitulatif de la participation des membres.....	39
5.5 - Récapitulatif des personnalités extérieures ayant assisté aux séances plénières.....	41
5.6 - Avis rendus par le CSRPN en 2014-2015.....	43

1 - Commentaire du Président du CSRPN

Ces deux années de fonctionnement correspondent à une période particulière dans l'histoire du CSRPN de la Guadeloupe. Ce conseil consultatif avait cessé d'exister en 2010 et si l'on excepte quelques réunions qui ne constituaient pas légalement des réunions plénières officielles, le CSRPN ne fut réactivé qu'en 2014 par l'arrêté préfectoral du 22 avril. Les raisons délicates de cette longue absence m'apparaissent finalement moins importantes à considérer que les conséquences sur le patrimoine naturel. Une autre conséquence fut l'importance du travail qui s'imposa aux membres du nouveau CSRPN. Par ailleurs, en fin 2015, le CSRPN et la DEAL eurent quelques difficultés à ajuster leurs conceptions quant à leurs rôles respectifs. Ce sera plus tard, en 2016 que cette question trouvera des réponses satisfaisantes.

Dès sa reprise le 30 juin 2014, le CSRPN fut en charge, entre autres travaux, de deux chantiers majeurs du point de vue de la protection du patrimoine. D'une part l'élaboration de listes de propositions d'espèces biologiques à protéger par arrêté ministériel, d'autre part l'établissement de la liste des espèces indigènes qui permettra, à terme, de travailler sur l'interdiction des espèces potentiellement invasives. Dans un élan d'affirmation de toutes ses prérogatives, le CSRPN entrepris également de réviser son règlement intérieur. Notre conseil affirma son autonomie et sa responsabilité dans la saisie de sujets « sensibles » parmi lesquels le Grand Port Maritime de la Guadeloupe, ou la chute importante de la biodiversité terrestre par la remarquable déforestation qui continue de sévir chaque année à la Guadeloupe.

Nous pouvons nous féliciter d'un investissement et d'un dynamisme qui s'est traduit par un nombre important de réunions. Il convient de souligner également le travail du secrétariat : à l'automne 2015, trois personnes assurant le secrétariat DEAL du CSRPN sont partis à la retraite et la continuité du secrétariat fut assurée.

Parmi les améliorations à poursuivre, la représentation du CSRPN doit être plus importante dans diverses instances, commissions et autres manifestations où son avis pourra être utile. Bien que, dans la grande majorité des CSRPN, la charge de travail exigée soit supérieure aux disponibilités des membres, cet aspect des missions du CSRPN devra être optimisé, probablement en encourageant tous les membres pour une distribution organisée de ce rôle en fonction des spécialités et des disponibilités. Certains travaux comme l'élaboration de la liste des espèces végétales proposées pour une protection légale ont peu progressé; de même l'avis sur le projet de Grand Port Maritime de la Guadeloupe ne verra son aboutissement qu'en 2016. Toutefois on doit avant toute autre interprétation, voir dans ces retards de réalisation, la capacité du conseil à rester attaché à ses missions, à ne pas se décourager malgré les difficultés, les prolongations et l'ampleur du travail.

Le résultat effectif de nos travaux pourrait parfois être décourageant puisque nombre de nos conseils ne sont pas suivis. Les membres du CSRPN en sont d'autant plus méritants et je crois qu'il sera demain clairement visible qu'ils auront fortement participé à sauver—puisque'il s'agit bien aujourd'hui de tentative de sauvetage et non d'une gestion conservatrice tranquille— une part importante du patrimoine naturel exceptionnel de notre île.



Jean-François BERNARD

2 - PRÉSENTATION GENERALE

2.1 - La composition du CSRPN

La composition a été renouvelée par l'arrêté préfectoral DEAL/RN n°2014-009 du 22 avril 2014 (Annexe 1). En 2014-2015, le CSRPN comptait vingt membres.

2.2 - Le calendrier des séances

La réunion d'installation du CSRPN renouvelé s'est tenue en 2014 à Basse-Terre sous la Présidence conjointe de M. Daniel NICOLAS, Directeur de la DEAL et représentant du Préfet de Région, et de Mme Roberte MERI, Conseillère régionale et représentante du Président de Région.

M. Jean-François BERNARD a été élu nouveau Président du CSRPN.

Six autres réunions plénières se sont tenues au cours de l'année 2015.

Date	Points de l'ordre du jour abordés en séance
30 juin 2014	<ul style="list-style-type: none">• Saisine de la DEAL sur la réglementation espèces exotiques envahissantes (L411-3 CE): constitution de groupes de travail pour établir la listes des espèces indigènes à la Guadeloupe• Avis sur le plan de gestion de la RNN des Îlets de Petite Terre (saisine État)• Avis sur la liste des plantes indicatrices des zones humides (saisine État)• Information sur la Stratégie régionale poisson-lion (DEAL) et sur la phase II du programme REDOM (ONF)
26 janv. 2015	<ul style="list-style-type: none">• Révision du règlement intérieur du CSRPN• Avis sur un projet de l'ONF d'amélioration des peuplements forestiers présents dans la forêt de Folle-Anse à Marie-Galante (saisine État)• Présentation du Diagnostic des forêts de Guadeloupe réalisé par l'IGN et l'IFN (Conseil départemental) suite à l'autosaisine du CSRPN• Saisine de la DEAL sur la mise à jour des arrêtés ministériels fixant les mesures de protection de la faune guadeloupéenne (s'ajoute à une autosaisine du CSRPN antérieure à 2014)

Date	Points de l'ordre du jour abordés en séance
24 mars 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Continuité des travaux sur la mise à jour des arrêtés ministériels fixant les mesures de protection de la faune guadeloupéenne et constitution de groupes de travail
9 juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du projet d'extension du Grand Port Maritime de Guadeloupe (Directeur du GPMG) suite à une autosaisine du CSRPN
16 juil. 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Information des membres et débat sur la problématique sargasse (DEAL/ ADEME/ ARS) suite à une autosaisine du CSRPN
3 nov. 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Continuité des travaux sur la mise à jour des arrêtés ministériels fixant les mesures de protection de la faune guadeloupéenne • Point sur l'avancement des travaux concernant les listes d'espèces indigènes (réglementation espèces exotiques envahissantes) • Discussion consécutive à la présentation du projet d'extension du GPMG (réunion du 09/06/2015) et sur l'opportunité d'un avis CSRPN • Présentation et proposition d'avis sur l'article L146-6 du code de l'urbanisme relatif aux espaces remarquables du littoral et sa mise en œuvre en Guadeloupe (autosaisine CSRPN, rapporteur Emmanuel BRIANT membre du CSRPN) • Proposition d'un avis relatif à la régression du couvert forestier en Guadeloupe mis en évidence par le diagnostic forestier réalisé par l'IGN (autosaisine CSRPN, rapporteur Alain ROUSTEAU, membre du CSRPN) • Information des membres sur l'implication future du CSRPN dans les procédures de dérogations espèces protégées et sur la définition des critères de sensibilité des données qui seront utilisés dans le cadre du SINP Guadeloupe.
17 déc. 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Continuité des travaux sur la mise à jour des arrêtés ministériels fixant les mesures de protection de la faune guadeloupéenne • Point sur l'avancement des travaux concernant les listes d'espèces indigènes (réglementation espèces exotiques envahissantes) • Vote de l'avis sur l'article L146-6 du code de l'urbanisme relatif aux espaces remarquables du littoral et sa mise en œuvre en Guadeloupe (autosaisine CSRPN, rapporteur Emmanuel BRIANT membre du CSRPN)

2.3 - La participation en séance

Le quorum a été atteint à toutes les réunions plénières qui se sont tenues. En moyenne, 15 membres sur 22 étaient présents ou représentés (pouvoir).

Date	Nombre de membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de représentants des tutelles	Nombre de personnalités extérieures
30 juin 2014	15	4	11	1
26 janv. 2015	17	-	4	4
24 mars 2015	16	3	4	1
9 juin 2015	14	1	3	1
16 juil. 2015	11	-	4	3
3 nov. 2015	12	1	3	-
17 déc. 2015	11	2	2	-

2.4 - Les autres mobilisations ou interventions du CSRPN

Les membres du CSRPN ont été sollicités en 2015 pour participer aux réunions et ateliers de préfiguration d'une agence régionale de biodiversité en Guadeloupe.

Le CSRPN a désigné un représentant en son sein pour prendre part aux consultations et réunions relatives à l'élaboration des PLU.

Le CSRPN est régulièrement invité aux réunions du CS du Parc Naturel de la Guadeloupe.

2.5 - L'organisation et le fonctionnement du CSRPN

Le CSRPN est organisé et fonctionne selon la réglementation en vigueur précisée par le préambule du règlement intérieur.

Les séances plénières constituent la partie la plus importante de son fonctionnement. Il doit être préalablement établi : leur date, les différents sujets, les documents à communiquer aux membres, les invitations des personnes exposant le cas échéant le dossier étudié, la recherche de documentation complémentaire... Ces séances sont donc préparées par des échanges (réunions ou communication par mail et téléphone) entre le secrétariat du CSRPN et le président, parallèlement le président consulte tout ou partie (vices présidents et spécialistes du thème en question) des membres. Les membres peuvent communiquer entre eux, en associant ou pas le secrétariat. Le président communique obligatoirement aux membres toutes les informations concernant le CSRPN et venant du secrétariat.

Les membres du CSRPN Guadeloupe mettent l'accent sur un manque de disponibilité par rapport à la charge de travail demandée et aux exigences relatives aux réunions. Il est noté que certains traitements de dossier sont plus proches d'un travail d'étude que le simple avis normalement requis. La disponibilité de ces conseillers pour participer aux séances plénières du CSRPN doit donc être optimisée. Les travaux doivent être facilités.

Les réunions sont désormais systématiquement organisées aux Abymes pour permettre aux membres du CSRPN de s'y rendre plus facilement (41,5 km aller-retour à parcourir en moyenne par les membres pour s'y rendre, contre 102 km en moyenne pour une réunion à Basse-Terre).

Face à l'ampleur du travail à réaliser pour répondre à certaines saisines des services de l'État (statuts de protection et listes d'espèces indigènes), des modalités ont donc été adoptées pour limiter le temps dédié à l'analyse technique des dossiers et documents en séance plénière, au profit des débats sur les enjeux et la rédaction des avis : groupes de travail, discussions techniques par mail, effort administratif et technique adapté du secrétariat DEAL, mise à disposition de salle de réunion pour les groupe de travail, mise à disposition du personnel du secrétariat pour les réunions du groupe de travail... Il est envisagé un site internet facilitant la transmission des dossiers, la disponibilité des archives et autres documents utiles. Ce site verra le jour en 2016.

Le président note également une forte motivation des membres qui se traduit par un nombre important de séances plénières bien supérieur aux exigences officielles.

2.5.1 - Le règlement intérieur

Les modalités de fonctionnement du CSRPN sont précisées dans un règlement intérieur (annexe 2) qui a fait l'objet d'une mise à jour votée en janvier 2015 : la durée du mandat du Président du CSRPN a été réduite à deux ans renouvelables, la possibilité de désigner des vice-présidents pour l'assister a été introduite, les modalités de diffusion des avis du CSRPN sur internet a été précisée et la problématique des conflits d'intérêts potentiels des membres, encadrée.

Sur le plan des modalités de travail, la possibilité d'amender par courriel les projets de procès-verbaux, avant le vote en réunion plénière, a été ajoutée, permettant d'éviter une relecture commune fastidieuse en séance au profit des discussions de fond.

2.5.2 - Les groupes de travail

La constitution de groupes de travail par spécialité ou affinité avec le thème traité s'est révélée incontournable pour optimiser la présence en réunion plénière de membres dont les spécialités sont diverses.

En effet, ces groupes effectuent des travaux préparatoires qui permettent de présenter en plénière une synthèse des enjeux de la saisine par taxon, et de formuler des propositions qui y répondent. Cela permet de fluidifier les débats et de procéder plus rapidement à un vote collégial.

Plusieurs groupes de travail ont ainsi été formés en 2014 sur les listes d'espèces indigènes, puis en 2015, sur la révision des listes d'espèces protégées et leurs modalités de protection :

– **Groupe faune terrestre indigène** : Béatrice IBÉNE (animatrice), Gérard CHOVET, Éric DELCROIX, Régis GOMÈS, Gilles LEBLOND et Anthony LÉVESQUE.

- **Groupe flore terrestre indigène** : Félix LUREL (animateur), Jean-François BERNARD, Élisabeth LAVOCAT, Jacques FOURNET, Mylène VALENTIN et Alain ROUSTEAU.
- **Groupe espèces marines indigènes** : Caroline RINALDI (animatrice), Claude BOUCHON, Yolande BOUCHON-NAVARO, Nicolas DIAZ, Olivier GROS et Félix LUREL (végétaux).
- **Groupe statuts de protection avifaune** : Gilles LEBLOND et Anthony LÉVESQUE (animateurs), Éric DELCROIX et Régis GOMÈS.
- **Groupe statuts de protection flore** : Jean-François BERNARD (animateur), Élisabeth LAVOCAT, Alain ROUSTEAU, Jacques FOURNET et Félix LUREL.
- **Groupe statuts de protection espèces marines** : Claude BOUCHON et Yolande BOUCHON-NAVARO (animateurs), Olivier GROS, Nicolas DIAZ et Félix LUREL (végétaux).
- **Groupe statuts de protection amphibiens/reptiles** : Béatrice IBÉNE (animatrice), Éric DELCROIX et Régis GOMÈS et.

Chaque groupe dispose d'une large autonomie d'organisation pour définir ses propres modalités de travail : le groupe flore terrestre indigène s'est réuni trois fois en 2015 en s'appuyant sur l'aide logistique du secrétariat, tandis que les autres groupes ont opté pour des modalités de réunion et d'échanges moins formalisés, notamment via des envois par courriels, permettant de faciliter la disponibilité de leurs membres.

En 2015, les groupes de travail sur les statuts de protection et les listes d'espèces indigènes concernant la faune terrestre et les oiseaux ont quasiment terminé leurs travaux.

2.5.3 - Les modalités de vote

Le vote des membres se fait en séance plénière à main levée, le cas échéant par procuration (une maximum par membre présent). Un assouplissement a néanmoins été introduit dans le règlement intérieur s'agissant de l'approbation des procès-verbaux qui peut se faire par correspondance en cas d'urgence.

2.5.4 - Le secrétariat

Le secrétariat du CSRPN assuré par la DEAL a été renouvelé fin 2015, suite au départ en retraite de l'agent qui en avait la charge, d'abord en DIREN depuis la création du CSRPN de Guadeloupe, puis en DEAL depuis 2011. Les règles de fonctionnement de ce secrétariat (notamment délais, publicité et diffusion des travaux) ont pu ainsi être rediscutées et rappelées aux membres du CSRPN à cette occasion. Parallèlement le CSRPN a précisé le rôle complexe de la DEAL.

La DEAL assure le secrétariat du CSRPN (et à ce titre réalise un travail neutre de secrétariat et observe les obligations et prérogatives fixées dans le règlement intérieur); la DEAL présente et suit certains dossiers qui correspondent à des saisines officielles de la préfecture (et à ce titre elle peut préciser sa vision du travail et émettre des exigences adaptées à l'engagement officiel des membres). Ces rôles sont fréquemment assurés par les mêmes personnes qui, par ailleurs, peuvent avoir des suggestions personnelles. Le CSRPN

s'accorde sur la légitimité de ces rôles mais aussi sur l'obligation de clairement les distinguer et d'observer les prérogatives correspondantes.

2.5.5 - Le président et les vices-présidents

Outre les missions du président rappelées dans le règlement intérieur, quelques aspects ont été précisés : le président du CSRPN Guadeloupe est prioritairement le représentant du conseil auprès des différentes instances. En aucun cas il ne peut assumer le rôle d'un ambassadeur d'aucun organisme auprès des membres du conseil. Il ne peut pas intervenir dans des commissions à partir de sa seule compréhension personnelle des sujets mais doit toujours prioritairement faire valoir avec toute la précision possible la vision des membres et doit s'abstenir lorsque cette vision ne lui semble pas suffisamment établie.

3 - ACTIVITÉS 2014-2015

3.1 - Récapitulatif des saisines et contributions

	2014	2015	Total
Saisine de l'État	3	2	5
Saisine de la Région	-	-	-
Auto-saisine CSRPN	-	4	4
Total	3	6	9

➤ Saisines de l'État :

* Définition des espèces de faune indigènes à la Guadeloupe en vue de l'élaboration d'un arrêté ministériel interdisant l'introduction d'espèces non-domestique et non-indigène dans le milieu naturel (art. L411-3 code de l'environnement) – DEAL Guadeloupe ;

* Validation du plan de gestion 2012-2016 de la RNN de Petite Terre – Association Ti-Tè ;

* Validation de la liste des espèces de plantes indicatrices de zones humides – DEAL Guadeloupe ;

* Avis sur un projet d'amélioration des peuplements forestiers de la forêt de Folle Anse (APB) – ONF Guadeloupe ;

* Mise à jour des arrêtés ministériels de protection des espèces de faune sauvage – DEAL Guadeloupe.

➤ Auto-saisines CSRPN :

- * Régression du couvert forestier en Guadeloupe mis en évidence par le diagnostic forestier IGN ;
- * Projet d'extension du grand port maritime de Guadeloupe ;
- * Problématique des Sargasses ;
- * Mise en œuvre en Guadeloupe de l'article L146-6 du code de l'urbanisme relatif aux espaces remarquables du littoral.

3.2 - Bilan thématique des sujets traités

3.2.1 - Espaces protégés

- Avis n°2014/01 adopté le 30 juin 2014 relatif au « Plan de Gestion 2012-2016 de la Réserve naturelle nationale des Îlets de Petite Terre »

Suite à la présentation faite en séance par M. Éric DELCROIX, chargé d'études à l'association Titè (co-gestionnaire de la réserve avec l'ONF), les membres du CSRPN ont rendu un avis favorable à l'unanimité (moins l'abstention du rapporteur), recommandant néanmoins une vigilance spécifique quant à d'éventuelles introductions d'espèces, ainsi qu'une évaluation de la capacité de charge de ce site face à sa fréquentation touristique.

- Avis n°2015/01 adopté le 26 janvier 2015 relatif au projet de « Génie écologique en forêt départementale de Folle Anse (APB) à Marie-Galante »

M. Fabrice SIN, adjoint au Directeur de l'ONF Guadeloupe, et M. Thibaut FOCH, agent de l'ONF, ont fait une présentation des travaux envisagés pour l'amélioration des peuplements forestiers présents dans la forêt de Folle Anse. Les membres ont émis un avis favorable assorti de recommandations techniques à l'unanimité moins une abstention.

3.2.2 - Espèces

- Avis n°2014/02 adopté le 30 juin 2014 relatif à la « Liste des espèces végétales indicatrices des zones humides de la Guadeloupe »

M. Pierre BOESCH, chargé de mission biodiversité à la DEAL, a assuré une présentation rapide de cette liste, créée à l'origine par M. Jacques FOURNET puis complétée par d'autres botanistes, qui a déjà été présentée en CSRPN sans faire l'objet d'un vote formel. Sous réserve que cette liste fasse l'objet d'un « mode d'emploi » pour accompagner son utilisation, les membres ont rendu un avis favorable à l'unanimité.

- Des propositions de mise à jour des statuts de protection pour les mammifères, oiseaux, reptiles (sauf scinques, en attente d'une étude en cours) et amphibiens ont été validées en séance (janvier, mars, novembre et décembre 2015). Ces listes intégreront un

futur avis global à rendre en réponse à la saisine de la DEAL.

3.2.3 - Aménagement du territoire

- Avis n°2015/03 adopté le 17 décembre 2015 relatif à la « Mise en œuvre de l'article L146-6 du code de l'urbanisme relatif aux espaces remarquables du littoral (ERL) en Guadeloupe »

Ce point a fait l'objet d'une auto-saisine du CSRPN en novembre 2015. M. Emmanuel BRIANT, paysagiste régulièrement associé aux travaux d'élaboration des PLU dans les communes guadeloupéennes, en a assuré le rapportage. Les ERL constituent un outil méconnu, alors que leur identification de façon pertinente dans les PLU permettrait une meilleure prise en compte par les communes des enjeux de biodiversité liés à leur territoire. L'avis, adopté à l'unanimité des membres, insiste sur la nécessaire prise en compte de ces ERL dans le cadre de la définition des trames vertes et bleues au sein du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et affirme le souhait du CSRPN de contribuer à l'élaboration de ces documents d'urbanisme pour faciliter l'identification des enjeux de biodiversité sur le littoral justifiant une identification comme ERL ou espace boisé classé.

3.2.4 - Autres thématiques

- Avis n°2015/02 adopté le 3 novembre 2015 relatif à la « Régression des écosystèmes forestiers en Guadeloupe »

Cet avis résulte d'une auto-saisine du CSRPN consécutive à la présentation du diagnostic forestier réalisé en 2015 par l'IGN à la demande du Conseil Général. M. Alain ROUSTEAU, a accepté le rôle de rapporteur. L'avis, adopté à l'unanimité des membres moins une voix, met l'accent sur l'ampleur et la gravité des défrichements mis en évidence par ce diagnostic, au regard de la dimension du territoire guadeloupéen. Outre la forte régression de la biodiversité terrestre que représentent ces défrichements, le CSRPN a souhaité rappeler les services écosystémiques irremplaçables qui sont fournis par les forêts, cibler l'insuffisance des moyens pour prévenir la déforestation des milieux naturels, et relever l'importance de renforcer les contrôles.

3.3 - Modalités de diffusion des travaux du CSRPN

Le site internet de la DEAL Guadeloupe s'est doté en 2014 d'une rubrique dédiée aux travaux du CSRPN de Guadeloupe donnant accès aux arrêtés préfectoraux constitutifs du Conseil, aux rapports d'activités disponibles, au règlement intérieur, ainsi qu'à tous les avis rendus par le CSRPN de Guadeloupe depuis sa création.

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/les-avis-du-conseil-scientifique-regional-du-a1028.html>

Les procès-verbaux 2014-2015 ont été transmis aux organismes de tutelles ainsi qu'à tous les membres du Conseil. Sur demande, le Président du CSRPN peut transmettre des extraits de ces procès-verbaux.

4 - PERSPECTIVES 2016

Une réforme concerne les activités du CSRPN ; à cette occasion de nouvelles possibilités dans l'organisation du travail sont proposées et partant le règlement intérieur pourrait être révisé: il sera chargé des avis sur les demandes de dérogation espèces protégées (précédemment rendus par le CNPN) dans un certain nombre de cas listés par le code de l'environnement (modifié par le décret n°2015-1201 du 29 septembre 2015).

Les groupes de travail seront encore très occupés par les travaux sur les listes d'espèces, ainsi que sur les nouvelles thématiques sur lesquelles le CSRPN a fait l'objet d'une saisine :

- Finalisation de l'inventaire du patrimoine géologique de la Guadeloupe, mise à jour des ZNIEFF, sur saisine de la DEAL

- Projet de Volcano Park, Plans chlordécone, projet de réintroduction du Lamantin, Stations d'épuration sur auto-saisine du CSRPN.

La mise en place d'un calendrier annuel de travail prévisionnel et la désignation d'experts parmi les membres du CSRPN pour l'instruction d'affaires courantes, sont des outils qui devraient continuer à faciliter et optimiser l'investissement des membres du CSRPN dans ces travaux majeurs pour la conservation de la biodiversité guadeloupéenne, et fluidifier la gestion des dossiers

Enfin, un nouveau membre devrait intégrer le CSRPN, et le mandat de deux ans renouvelables du Président arrivera à échéance mi-2016.

5 - ANNEXES

5.1 - Arrêté préfectoral RN/2014-009 du 22 avril 2014 renouvelant la composition du CSRPN de Guadeloupe



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
SERVICE RESSOURCES NATURELLES

Arrêté DEAL/RN n° 2014-009 du 22 AVR. 2014
portant renouvellement du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la
Guadeloupe

La préfète de la région Guadeloupe,
préfète de la Guadeloupe,
représentante de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 411-5 et R.411-22 à R.411-30,
- VU le décret n° 2004-292 du 26 mars 2004 relatif au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et modifiant le code de l'environnement,
- VU l'arrêté préfectoral n° 94-265 portant création du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine de la Guadeloupe,
- VU l'arrêté préfectoral n° 99-1531 portant renouvellement de la composition du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine de la Guadeloupe,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2005-1621 portant renouvellement de la composition du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine de la Guadeloupe,
- VU l'avis de la Présidente du Conseil Régional en date du 12 mars 2014,

Sur proposition du directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Arrête

Article 1^{er} – Le conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe (CSRPN) est renouvelé, dans sa formule modifiée, pour une période de 5 ans.

Article 2 – La composition du CSRPN de la Guadeloupe est fixée par le présent arrêté et figure en annexe 1. Le mandat des membres est de cinq ans, renouvelable.

En cas de démission ou de décès d'un membre du conseil, il est procédé à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir selon les modalités prévues pour la nomination.

Le CSRPN élit en son sein un président, et se dote d'un règlement intérieur modifiable par la majorité de ses membres.

La préfète de région, la présidente du Conseil Régional, ou leurs représentants, assistent de droit aux séances du conseil.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à Basse-Terre, le 22 AVR. 2014



MARCELLE PIERRROT

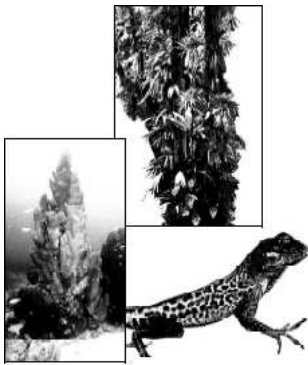
Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ANNEXE I

Composition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de la Guadeloupe

nom	prénom	compétences scientifiques
BERNARD	Jean-François	ptéridophytes
BOUCHON	Claude	biologie marine
BOUCHON-NAVARO	Yolande	biologie marine
BRIANT	Emmanuel	paysage
CHOVET	Gérard	entomologie
DELCROIX	Éric	tortues marines
DIAZ	Nicolas	halieutique et aquaculture marine
FOURNET	Jacques	botanique tropicale et associations végétales
GOMES	Régis	hérapétofaune et mammifères terrestres
GROS	Olivier	biologie marine
IBÉNÉ	Béatrice	hérapétofaune et mammifères terrestres
LAVOCAT	Élisabeth	bryophytes
LEBLOND	Gilles	ornithologie
LEGENBRE	Yoann	géologie
LEVESQUE	Anthony	ornithologie
LUREL	Félix	botanique tropicale et associations végétales
MAZABRAUD	Yves	géologie
RINALDI	Caroline	mammifères marins
ROUSTEAU	Alain	botanique tropicale et associations végétales
VALENTIN	Mylène	écologie forestière

5.2 - Règlement intérieur



CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En application des articles L. 411-5 et R. 411-22 à R. 411-30 du code de l'environnement, le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Guadeloupe a été renouvelé par arrêté préfectoral n° 2014-009 du 22 avril 2014.

Les dispositions ci-après constituent le règlement intérieur du CSRPN.

Article 1^{er} :

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, le fonctionnement du CSRPN de Guadeloupe.

Article 2 : PRÉSIDENT

Les membres du CSRPN, candidats à ce poste, peuvent se faire connaître jusqu'au moment du vote.

L'élection du président requiert la majorité des deux tiers des membres présents au premier tour et la majorité simple au second tour.

Le vote a lieu à main levée sauf si un membre du CSRPN demande le scrutin secret.

Le président du CSRPN est chargé de veiller à l'application du présent règlement intérieur. D'une façon générale, il est chargé de la bonne tenue des réunions.

Le mandat du président est de 2 ans renouvelable. En cas de démission ou de décès, le président est remplacé dans un délai maximum de six mois. Le mandat du nouveau président expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de son prédécesseur.

Article 3 : VICE-PRÉSIDENTS

Le président peut être assisté d'un ou deux vice-présidents.

L'élection des vice-présidents a lieu en même temps et selon les mêmes modalités que celle du président.

Les vice-présidents assistent le président dans l'exercice de ses fonctions et le représentent en cas d'empêchement.

En cas de démission ou de décès du président, les vice-présidents assurent l'intérim.

Article 4: **SECRETARIAT** (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou DEAL)

Le secrétariat du CSRPN s'assure de la disponibilité d'une salle de réunion et du matériel adapté.

Il est chargé de répondre aux questions concernant le fonctionnement du CSRPN.

Il archive et tient à disposition du public tous les avis et procès verbaux des réunions plénières du CSRPN.

Article 5: **ORDRES DU JOUR ET CONVOCATIONS**

Le président du CSRPN prépare, en lien avec le secrétariat, l'ordre du jour des réunions, en distinguant les points nécessitant un avis des autres points à l'ordre du jour.

Il le transmet au préfet de région et au président du conseil régional qui peuvent inscrire d'office des points à l'ordre du jour.

Le président du CSRPN arrête l'ordre du jour définitif.

Le secrétariat prépare les convocations portant ordre du jour et les adresse, signées par le président, quinze jours au moins avant la date de la réunion :

- au préfet de région et au président du conseil régional ;
- aux membres du conseil ;
- aux personnalités ou représentants d'organismes qualifiés invités susceptibles d'éclairer le CSRPN sur des questions à l'ordre du jour.

Les convocations sont accompagnées des avis des rapporteurs présentés en séance et, dans la mesure où le secrétariat en dispose en temps utile, des éventuels documents qui se rapportent à l'ordre du jour.

Les convocations et documents sont transmis par voie électronique. Exceptionnellement, à la demande expresse des intéressés, ils peuvent également être transmis sous forme « papier » par courrier postal.

Article 6: **CALENDRIER ANNUEL ET RÉUNIONS SUPPLÉMENTAIRES**

Le secrétariat du CSRPN propose un calendrier de travail annuel, établi en collaboration avec le préfet de région, le président du conseil régional et le président du CSRPN.

Ce calendrier prévisionnel de travail est soumis aux membres du CSRPN et adopté lors de la dernière réunion de l'année en cours. Il est ensuite diffusé au préfet de région, au président du conseil régional et à tous les membres du CSRPN.

Il prévoit deux réunions au minimum. Des réunions supplémentaires doivent être organisées, à la demande du préfet de région, du président du conseil régional ou de celle, écrite, d'au moins la moitié de ses membres. Celles-ci se tiennent dans un délai maximum de deux mois suivant la demande.

Ceci n'est pas exclusif d'autres réunions à l'initiative du président du CSRPN.

Lorsqu'une réunion supplémentaire est fixée à la demande de membres du CSRPN, la demande, adressée au président, doit alors préciser la ou les questions à inscrire à l'ordre du jour.

Article 7 : DÉROULEMENT DES RÉUNIONS

Les réunions se tiennent indifféremment à la DEAL, au conseil régional ou dans tout autre lieu adapté.

Le président du CSRPN ouvre la réunion et vérifie que la moitié des membres, représentant le quorum, assiste à la séance. Il rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil, à la majorité des membres présents, peut décider d'examiner les questions dans un ordre différent de celui fixé par l'ordre du jour.

Des questions non prévues à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'une présentation et donner éventuellement lieu à un avis.

Le secrétariat du CSRPN apporte en cours de séance toutes les informations utiles aux débats et aux avis du CSRPN.

Des documents utiles à l'information du CSRPN, concernant les sujets à traiter en séance, peuvent également être lus ou distribués pendant la réunion à la demande d'au moins un des membres.

Le président du CSRPN prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour.

Article 8 : MODALITÉS DE VOTE

Le CSRPN émet un avis à la majorité des membres du conseil présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Il ne peut être procédé à un vote avant que chaque membre présent du conseil ait été invité à prendre la parole.

Le vote a lieu à main levée sauf si un membre du conseil demande le scrutin secret. Les abstentions sont admises. Aucun vote par délégation n'est admis. Le vote par procuration est admis dans la limite d'un pouvoir par membre présent.

Chaque membre du conseil est tenu de déclarer tout conflit d'intérêt potentiel. Il décide en conséquence de voter ou pas.

Les personnalités ou représentants d'organismes qualifiés appelés à assister, à titre consultatif, à un ou plusieurs points de l'ordre du jour du Conseil scientifique du patrimoine naturel ne participent pas aux votes.

Le président du conseil régional ou son représentant, le préfet de région ou son représentant qui assistent aux travaux du conseil ne prennent pas part aux votes.

Article 9 : GROUPES DE TRAVAIL, RAPPORTEURS, ANIMATEURS

Pour chaque groupe de travail mis en place par le CSRPN, le président propose le nom d'un animateur. Les membres du CSRPN s'y inscrivent volontairement et s'engagent à y participer régulièrement.

Le secrétariat du CSRPN prépare, en accord avec l'animateur désigné, l'ordre du jour, les convocations et les comptes-rendus.

L'animateur rend compte des travaux du groupe de travail en séance plénière.

Le président du CSRPN veille à la bonne coordination des différents groupes de travail.

Le CSRPN peut désigner un rapporteur pour l'étude des dossiers sur lesquels il doit donner un avis.

Le secrétariat du CSRPN rapporte les sujets à l'ordre du jour pour lesquels aucun rapporteur n'a été désigné.

Le rapporteur rédige un rapport présenté en séance plénière et propose un avis au CSRPN.

Article 10 : AVIS

Les avis du CSRPN sont émis en séance plénière.

Chaque avis comprend des attendus, la position du CSRPN et des recommandations éventuelles. La rédaction de l'avis est réalisée et validée en séance. Une approbation de forme peut être réalisée dans les jours suivants par voie électronique.

Les avis approuvés sont numérotés et doivent être diffusés immédiatement sur la plateforme Internet de la DEAL.

Article 11 : PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

A la suite de chaque réunion un projet de procès-verbal est préparé par le secrétariat du CSRPN.

Le procès-verbal indique le nom des membres présents.

Pour chaque point inscrit à l'ordre du jour de la réunion, il reflète de façon suffisante et exacte la présentation du dossier devant le conseil, la discussion qui a suivi et les conclusions adoptées (y compris le résultat du vote).

L'approbation du procès-verbal de la réunion précédente constitue le premier point de l'ordre du jour de la réunion suivante. Toutefois, lorsque des délais rapides s'imposent, l'adoption peut être faite par correspondance suivant des modalités arrêtées par le secrétariat du CSRPN.

Le procès-verbal de la réunion, signé par le président, est transmis par le secrétariat, dans un délai de deux mois maximum, à chacun des membres du CSRPN ainsi qu'au préfet de région, au président du conseil régional et à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère chargé de l'environnement.

Article 12 : COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS

Le compte-rendu d'activités annuel est établi à partir des procès-verbaux. Il comprend au moins les avis rendus par le CSRPN, le nombre de réunions, l'ordre du jour, les membres présents et les personnalités extérieures associées ainsi que les informations sur les groupes de travail mis en place.

Il distingue, autant que possible, les sujets de portée nationale (intéressant le conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité) de ceux d'intérêt régional. Il peut faire état de difficultés ou questions particulières.

Le compte-rendu d'activités est soumis à l'approbation du CSRPN.

Il est diffusé à l'ensemble de ses membres. Il est également transmis au préfet de région, au président du conseil régional, aux préfets de départements, aux présidents de conseils généraux, à la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)

du ministère chargé de l'environnement, au président du conseil national de la protection de la nature (CNPN) et au président du conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité placé auprès du ministre chargé de l'environnement.

Article 13 : FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le secrétariat du CSRPN assure le remboursement des frais de déplacement des membres du conseil.

Article 14 : ADOPTION ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pour être adopté ou modifié le présent règlement intérieur doit recueillir au moins les deux tiers des voix des membres du CSRPN présents ou représentés.

Il est transmis au préfet de région, au président du conseil régional et à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère chargé de l'environnement.

Il pourra être modifié si au moins la moitié des membres du CSRPN le demande.

Article 15 : ANNULATION ET REMPLACEMENT

Le présent règlement intérieur annule et remplace celui adopté par le précédent CSRPN, le 1^{er} décembre 2005.

Adopté par le CSRPN Guadeloupe à Dothémare, commune des Abymes,
le 26 janvier 2015.

5.3 - Convocations et ordres du jour



MINISTÈRE DU LOGEMENT
ET DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la Guadeloupe

Basse-Terre, le 17 JUIN 2014

DéAL Guadeloupe

Service Ressources Naturelles

Le Directeur

Pôle Biodiversité

à

Liste destinataires in fine

Nos réf. : 2014-

Vos réf. :

Affaire suivie par : D. LOPEZ et L. LEGENDRE

didier.lopez@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 0590 41 04 65 – Fax : 0590 99 35 65

Courriel : veronique.albert@developpement-durable.gouv.fr

Objet : installation du CSRPN renouvelé le 30 juin 2014

PJ : ordre du jour

Madame, Monsieur,

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de la Guadeloupe a été créé par arrêté préfectoral du 12 avril 1994, puis renouvelé par arrêtés préfectoraux du 13 octobre 1999 et du 26 septembre 2005.

Il vient d'être renouvelé pour une période de 5 ans par arrêté préfectoral du 22 avril 2014.

Aussi, j'ai l'honneur de vous convier à sa réunion d'installation, qui aura lieu le **lundi 30 juin à 10h45**, au siège de la DEAL à Basse-Terre / Route de Saint-Phy, dans la **salle Anthurium**. Vous trouverez ci-joint une proposition d'ordre du jour.

Dans sa première partie, cette réunion sera coprésidée par la Région et par moi-même.

Compte-tenu du nombre et de l'importance des points à traiter, la réunion se prolongera dans l'après-midi. Un déjeuner est donc prévu. Vous voudrez bien confirmer impérativement votre présence à la réunion et au repas à Mme Véronique ALBERT (0590 99 99 93, veronique.albert@developpement-durable.gouv.fr) et à M. Luc LEGENDRE (0590 41 04 55, luc.legendre@developpement-durable.gouv.fr) **avant le 20 juin 2014**.

Je vous rappelle qu'un membre non disponible pour cette réunion peut se faire représenter en donnant pouvoir à un autre membre.

Comptant vivement sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur de l'environnement, de l'aménagement
et du logement

Le Directeur
D. NICOLAS

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe

Réunion d'installation du Conseil le 30 juin 2014

Ordre du jour

1. Introduction et présentation des membres du CSRPN renouvelé

2. Élection du président et du vice-président

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2013

4. Espèces invasives

- point sur le projet de réglementation (note DEAL) et présentation de la démarche ;
- constitution des 2 groupes de travail qui seront amenés à proposer la liste des espèces indigènes dans le cadre de la stratégie espèces invasives.

5. Validation Plan de gestion RNN Ilets de Petite Terre

6. Validation liste des plantes indicatrices des zones humides

7. Points d'information :

- Modification / mise à jour du règlement intérieur
- Rappel des recommandations de l'audit du PNG (rapprochement du CSRPN et du CS / PNG) ;
- Stratégie Poisson lion (par DEAL) ;
- SRPNB / SRCE (par Région et DEAL) ;
- Point loi-cadre biodiversité (par DEAL) ;
- Travaux du programme REDOM phase 2 (par DEAL et ONF)

Questions diverses

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Guadeloupe

Le 6 janvier 2015

Destinataires (cf. liste in fine)

Objet : Réunion du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe (CSRPN)
Réf. : 1/2015

Je vous présente tous mes vœux pour 2015 : santé pour tous, sérénité et sagesse pour les uns, découvertes passionnantes pour les autres. Essayons de maintenir cette synergie d'analyse si pertinente, par le large éventail des spécialités par la compétence de chacun et la diversité des personnalités.

Pour commencer cette année, j'ai l'honneur de vous convier à la réunion du CSRPN qui aura lieu **dans les locaux de la DéAL en Grande-Terre, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, commune des Abymes :**

Le lundi 26 janvier 2015 à 9h00

Salle Corossol, bâtiment G

Le Président du CSRPN



Jean-François BERNARD

Nb. Les membres absents lors de la réunion peuvent se faire représenter en donnant pouvoir (vote par procuration)

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe

Réunion du lundi 26 janvier 2015

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2014

2. Révision du règlement intérieur

3. Exposé relatif à la réunion des présidents de CSRPN du 4 septembre 2014 (15 minutes max)

Présentation JF. BERNARD

4. Projet ONF travaux d'amélioration des peuplements forestiers présents dans la forêt départementale (APB) de Folle Anse / Marie-Galante (lutte contre l'accacia...) ; Avis

Présentation ONF

5. Mise à jour des arrêtés ministériels fixant les mesures de protection des espèces de la faune Guadeloupéenne. Base de travail proposée : étude évaluation du statut des espèces appartenant à la faune sauvage réalisée par l'ONCFS (entre 2012 et 2014) suite à commande de la DéAL ; Avis

Présentation DEAL

6. Thèmes appelés par le CSRPN en réunion du 30 juin 2014 :

- Grand projet de port de Pointe-à-Pitre
- Diagnostic des forêts de Guadeloupe

7. Points d'information :

- dossier espèces exotiques envahissantes : avancement groupes de travail, et/ou retour sur Assises nationales tenues en septembre 2014 à Orléans ; *Présentation Deal et animateurs de groupes*
- Information sur le projet d'arrêté préfectoral d'interdiction d'introduction d'espèces dangereuses ; *Présentation Deal*
- Exposé relatif à la conférence sur la biodiversité et changement climatique (15 minutes max) ; *Présentation Région sous réserve*
- Point loi-cadre biodiversité ; *Présentation DEAL*

Questions diverses

**Conseil Scientifique
Régional du Patrimoine
Naturel de Guadeloupe**

Le 11 mars 2015

Destinataires (cf. liste in fine)

Objet : Réunion du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe (CSRPN)
Réf. : 2/2015

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du CSRPN qui aura lieu **dans les locaux de la DÉAL en Grande-Terre, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, commune des Abymes** :

Le mardi 24 mars 2015 à 8h30

Salle Corossol, bâtiment G

Le Président du CSRPN



Jean-François BERNARD

Nb. Les membres absents lors de la réunion peuvent se faire représenter en donnant pouvoir (vote par procuration)

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe

Réunion du mardi 24 mars 2015

Ordre du jour

1. Dans le cadre de la mise à jour des arrêtés ministériels fixant les mesures de protection des espèces de la faune Guadeloupéenne, continuité des travaux de la séance du 26 janvier - 2h30

2. Thème appelés par le CSRPN en réunion du 30 juin 2014 (30') :

Grand projet de port de Pointe-à-Pitre ; présentation par le président de la méthode de travail sur ce sujet

3. Avancement des groupes de travail sur le dossier « espèces exotiques envahissantes » - 30'
point par le président

Questions diverses

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Guadeloupe

Le 26 mai 2015

Destinataires (cf. liste in fine)

Objet : Réunion du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe (CSRPN)
Réf. : 3/2015

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du CSRPN qui aura lieu **dans les locaux de la DÉAL en Grande-Terre, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, commune des Abymes** :

Le mardi 9 juin 2015 à 8h30

Salle Corossol, bâtiment G

Le Président du CSRPN



Jean-François BERNARD

Nb. Les membres absents lors de la réunion peuvent se faire représenter en donnant pouvoir (vote par procuration)

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe

Réunion du mardi 9 juin 2015

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 26 janvier et du 24 mars 2015 (8h30/8h45*)

2. Règlement « espèces exotiques envahissantes » :

- Restitution des travaux des trois groupes de travail sur la constitution des listes d'espèces indigènes par les animateurs
- Avis sur les propositions des GT
(8h45/10h*)

3. Révision des statuts de protection des espèces :

- Restitution des travaux des groupes de travail par les animateurs
- Avis sur les propositions des GT
(10h/11h*)

4. Grand projet de port de Pointe-à-Pitre (sous réserve de confirmation par le Grand Port Maritime de Guadeloupe) : présentation par le GPMG avec un focus sur les impacts environnementaux et les mesures compensatoires prévues (11h/12h*)

5. Points d'information et questions diverses

- Point sur la question de l'avenir des forêts guadeloupéennes
- Candidature de M. Jean-Marie-Flower pour siéger à nouveau comme membre du CSRPN
(12h/12h30*)

* à titre indicatif

**Conseil Scientifique
Régional du Patrimoine
Naturel de Guadeloupe**

Le 7 juillet 2015

Destinataires (cf. liste in fine)

Objet : Réunion du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe (CSRPN)
Réf. : 4/2015

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du CSRPN qui aura lieu **dans les locaux de la DÉAL en Grande-Terre, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, commune des Abymes** :

Le jeudi 16 juillet 2015 à 9h30

Salle Mandarine n° 223, bâtiment F

Le Président du CSRPN



Jean-François BERNARD

Nb. Les membres absents lors de la réunion peuvent se faire représenter en donnant pouvoir (vote par procuration)

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe

Réunion du jeudi 16 juillet 2015

Ordre du jour

- 1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 26 janvier, du 24 mars et du 9 juin 2015**
9h30-9h45
- 2. Informations et débat à propos de la problématique des sargasses** : présentation par Franck MAZEAS (DEAL), Julien VERMEIRE (ADEME) et Didier ROUX (ARS) – attendu : information sur le phénomène et mesures déjà adoptées
10h00-11h30
- 3. Points d'information et questions diverses**
11h30-11h45

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Guadeloupe

Le 26 octobre 2015

Destinataires (cf. liste in fine)

Objet : Réunion du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe (CSRPN)
Réf. : 5/2015

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du CSRPN qui aura lieu **dans les locaux de la DéAL en Grande-Terre, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, commune des Abymes** :

Le mardi 3 novembre 2015 à 14h00

Salle Corossol, bâtiment G

Le Président du CSRPN



Jean-François BERNARD

Nb. Les membres absents lors de la réunion peuvent se faire représenter en donnant pouvoir (vote par procuration)

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe

Réunion du mardi 3 novembre 2015

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des réunions des 24 mars, 9 juin et 16 juillet 2015.

Point d'information sur l'organisation du secrétariat pour la rédaction des procès-verbaux et proposition relative à leur diffusion.

2. Continuation des travaux concernant les statuts de protection.

3. Point sur l'avancement des travaux concernant les listes d'espèces « indigènes » (*projet de réglementation espèces exotiques envahissantes*).

4. Proposition d'un avis relatif aux travaux d'extension du GPMG consécutif à la présentation et aux débats qui se sont tenus en réunion CSRPN du 16 juillet 2015.

5. Présentation de l'article L. 146-6 du code de l'urbanisme relatif aux espaces remarquables du littoral et de sa mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration des documents locaux d'urbanisme. *Point proposé par Emmanuel BRLANT*

6. Proposition d'un avis relatif à la régression des écosystèmes forestiers mise en évidence par le dernier diagnostic forestier (*cf. présentation par le Conseil départemental au cours de la réunion plénière du 26 janvier 2015*).

7. Points d'information :

- Transfert partiel de compétences du CNPN aux CSRPN en matière de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées.

- Présentation du protocole SINP mis à jour en 2013 et rôle des CSRPN pour la qualification des données sensibles du SINP.

- Rapport d'activité et frais de déplacement des membres du CSRPN.

8. Questions diverses

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Guadeloupe

Le 01 décembre 2015

Destinataires (cf. liste in fine)

Objet : Réunion du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe (CSRPN)
Réf. : 6/2015

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du CSRPN qui aura lieu **dans les locaux de la DéAL en Grande-Terre, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, commune des Abymes :**

Le jeudi 17 décembre 2015 à 14h00

Salle Corossol, bâtiment G

Cette convocation vaut ordre de mission pour les destinataires.

Le Président du CSRPN



Jean-François BERNARD

Nb. Les membres absents lors de la réunion peuvent se faire représenter en donnant pouvoir (vote par procuration)

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de la Guadeloupe

Réunion du jeudi 17 décembre 2015

Ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2015.**
- 2. Continuation des travaux sur les espèces pouvant faire l'objet de mesures de protection.**
- 3. Point sur l'avancement des travaux concernant les listes d'espèces « indigènes »** (*projet de réglementation espèces exotiques envahissantes*).
- 4. Proposition d'un avis relatif aux travaux d'extension du GPMG consécutif à la présentation et aux débats qui se sont tenus en réunion CSRPN du 16 juillet 2015.**
- 5. Proposition d'un avis relatif à la mise en œuvre de l'article L. 146-6 du code de l'urbanisme dans le cadre de l'élaboration des documents locaux d'urbanisme, consécutif à la présentation, aux débats qui se sont tenus et aux modifications discutées en réunion CSRPN du 3 novembre 2015.**
- 6. Points d'information :**
 - * Note de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (MEDDE) du 23 novembre 2015 relative à l'organisation des CSRPN au 1^{er} janvier 2016.
 - * Préfiguration d'une Agence Régionale de Biodiversité en Guadeloupe.
- 7. Questions diverses**

5.4 - Récapitulatif de la participation des membres

Participation des membres aux réunions plénières - CSRPN Guadeloupe 2014-2015

	Renouvellement Réunion plénière - 30 juin 2014 - Déal ST Phy Basse Terre	Réunion plénière- 26 janvier 2015- Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière - 24 mars 2015- Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière - 9 juin 2015 - Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière - 16 juillet 2015 - Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière – 3 nov 2015 - Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière – 17 déc 2015 - Déal Dothémare Les Abymes
BERNARD Jean-François	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BOUCHON Claude	<i>Procuration</i>	✗	✓	✗	✗	✓	✗
BOUCHON-NAVARO Yolande	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
BRIANT Emmanuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
CHOVET Gérard	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓
DELCROIX Eric	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
DIAZ Nicolas	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✗
FOURNET Jacques	<i>Procuration</i>	✓	<i>Procuration</i>	✓	✗	✓	<i>Procuration</i>
GOMES Régis	<i>Procuration</i>	✓	✓	✗	✓	✓	✓
GROS Olivier	✓	✗	✓	✗	✗	✗	✗
IBENE Béatrice	✓	✓	✓	<i>Procuration</i>	✓	<i>Procuration</i>	✓
LAVOCAT Elisabeth	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
LEBLOND Gilles	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
LEGENBRE Yoann	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗
LEVESQUE Anthony	<i>Procuration</i>	✓	✓	✓	✗	✗	<i>Procuration</i>
LUREL Félix	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✗
MAZABRAUD Yves	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✓
RINALDI Caroline	✓	✓	<i>Procuration</i>	✓	✗	✓	✓
ROUSTEAU Alain	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗
MUSQUET Mylène	✓	✓	<i>Procuration</i>	✓	✗	✗	✓
Membres présents/représentés	19	17	19	15	11	12	13

5.5 - Récapitulatif des personnalités extérieures ayant assisté aux séances plénières

Participation de personnes extérieures aux réunions plénières - CSRPN Guadeloupe 2014-2015

	Renouvellement Réunion plénière - 30 juin 2014 - Déal ST Phy Basse Terre	Réunion plénière- 26 janvier 2015- Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière - 24 mars 2015- Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière - 9 juin 2015 - Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière - 16 juillet 2015 - Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière - 3 nov 2015 - Déal Dothémare Les Abymes	Réunion plénière - 17 déc 2015 - Déal Dothémare Les Abymes
Daniel NICOLAS, Directeur DEAL Guadeloupe	Président de séance	-	-	-	-	-	-
Roberte MERI, Conseillère régionale	Présidente de séance	-	-	-	-	-	-
Pascale FAUCHER, Cheffe service Ressources Naturelles DEAL	Assistait	-	Assistait	-	-	-	-
Marguerite JOYAU, Cheffe bureau de l'environnement Conseil Régional	-	-	-	-	Assistait	-	-
Didier LOPEZ, Chef pôle biodiversité SRN/DEAL	Assistait	-	Assistait	Assistait	Assistait	-	-
Fabien BARTHELAT, Chef pôle biodiversité SRN/DEAL	-	-	-	-	-	Assistait	Assistait
Luc LEGENDRE, Chargé de mission biodiversité DEAL	Secrétariat CSRPN	Secrétariat CSRPN Rapporteur point 7 ODJ: saisine État mise à jour statuts de protection faune	Secrétariat CSRPN	Secrétariat CSRPN	Secrétariat CSRPN	-	-
Pierre BOESCH, Chargé de mission biodiversité DEAL	Rapporteur point 6 ODJ: saisine État liste plante indicatrices ZH	-	-	Assistait	-	-	-
Franck MAZEAS, Chargé de mission biodiversité DEAL	Rapporteur point 7 ODJ: information stratégie poisson lion AF	-	-	-	Invité point 2 ODJ: auto-saisine CSRPN Information phénomène sargasse	-	-
Katy BAUCHAUD, Chargée de mission biodiversité DEAL	Rapporteur point 4 ODJ: saisine Etat projet réglementation EEE	Rapporteur point 7 ODJ (non abordé): information assises nationales EEE et projet loi cadre biodiversité	-	-	-	Secrétariat CSRPN	Secrétariat CSRPN
Véronique ALBERT, service Ressources Naturelles DEAL	Assistait	Assistait	-	-	-	-	-
Christine KANCEL, service environnement Conseil Régional	Assistait	Assistait	Assistait	-	-	-	-
Chantal NANHOU, service environnement Conseil Régional	Assistait	-	-	-	-	Assistait	-
Claudie PAVIS, Présidente Conseil scientifique PNG	-	Invitée	-	-	Invitée	-	-
Marc GAYOT, ONF Guadeloupe	Rapporteur point 7 ODJ: information Programme REDOM phase 2	-	-	-	-	-	-
Fabrice SIN, Directeur adjoint ONF Guadeloupe	-	Rapporteur point 4 ODJ: saisine État projet génie écologique APB Folle Anse	-	-	-	-	-
Thibaut FOCH, ONF Guadeloupe	-	-	-	-	-	-	-
Éloïse INGADASSAMY, Bureau de l'environnement, Conseil général	-	Invité point 6 ODJ: auto-saisine CSRPN présentation résultats du diagnostic forestier IGN	-	-	-	-	-
David ROZET, Chef SMPE Guadeloupe et représentant cellule technique ONCFS	-	-	Invité point 1 ODJ: présentation étude ONCFS Evolution statuts de protection faune	-	-	-	-
Renaud PAUBELLE, Directeur GPMG	-	-	-	Invité point 4 ODJ: auto-saisine CSRPN présentation projet d'extension port et impacts environnementaux	-	-	-
Julien VERMEIRE, ADEME	-	-	-	-	Invité point 2 ODJ: auto-saisine CSRPN Information phénomène sargasse	-	-
Didier ROUX, ARS	-	-	-	-	-	-	-
Total personnalités extérieures	12	8	5	4	7	3	2

5.6 - Avis rendus par le CSRPN en 2014-2015

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

AVIS n° 2014 / 01

Vu le dossier « Plan de Gestion 2012-2016 de la Réserve naturelle nationale des Ilets de Petite Terre » ;

Vu la présentation faite en séance par M. Éric DELCROIX, chargé d'études à l'association Titè ;

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance plénière le lundi 30 juin 2014

Donne un avis favorable au document évoqué ci-dessus.

Fait à Basse-Terre, le 17 novembre 2014

Jean-François BERNARD



Président du CSRPN

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

AVIS n° 2014 / 02

Vu le dossier « Liste des espèces végétales indicatrices des zones humides de la Guadeloupe » ;

Vu la présentation faite en séance par M. Pierre BOESCH, responsable de l'unité biodiversité terrestre de la DEAL ;

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance plénière le lundi 30 juin 2014

Donne un avis favorable au document évoqué ci-dessus, sous réserve qu'une note d'utilisation soit réalisée en accompagnement du document.

Fait à Basse-Terre, le 27 novembre 2014

Jean-François BERNARD



Président du CSRPN

DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

AVIS n° 2015 / 01

Avis sur la demande de l'ONF concernant le projet d'opération de génie écologique en forêt départementale de Folle Anse (en arrêté de protection de biotope)

Vu le dossier « Opération de génie écologique en forêt départementale de Folle Anse » (commune de Grand-Bourg de Marie-Galante) ;

Vu la présentation faite en séance par MM. Thibaut FOCH et Fabrice SIN, agents ONF ;

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance le lundi 26 janvier 2015, à Dothémare (Les Abymes)

Donne un avis favorable aux travaux proposés dans le dossier de projet.

Il fait part des **recommandations** suivantes :

- le CSRPN encourage la volonté de protection globale du site de Folle Anse, il met l'accent sur l'importance de la protection de certaines espèces extrêmement rares dont notamment *Drypetes serrata* ;
- de manière générale, il est préférable de ne pas occasionner de trop grandes trouées dans les peuplements, afin de limiter le développement d'espèces invasives ;
- il convient de diversifier les espèces transplantées dans les peuplements d'Acacia Saint-Domingue : *Tabebuia heterophylla*, *Calophyllum calaba*, *Pimenta racemosa*, *Pisonia fragrans* ;
- il convient d'éviter de couper les arbres de gros diamètre ;
- il est demandé d'inscrire cette action dans un projet à plus long terme avec rapport d'étape et développements ultérieurs des actions sur les peuplements un peu plus âgés.

Fait à Basse-Terre, le 23 février 2015

Jean-François BERNARD



Président du CSRPN

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL
DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

AVIS n° 2015 / 02

Avis sur la régression des écosystèmes forestiers mise en évidence par le dernier diagnostic forestier

VU la demande des membres du Conseil, exprimée en séance plénière du 26 janvier 2015, d'émettre un avis sur ce sujet,

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Guadeloupe, réuni en séance plénière le mardi 3 novembre 2015, à Dothémare (Les Abymes)

Souhaite alerter les pouvoirs publics (Etat, Région, Département, Communes) sur le taux de déforestation anormalement élevé qui affecte l'archipel de la Guadeloupe. Quand la plupart des îles de la région sont en voie de reforestation (FAO 2010), la Guadeloupe perd plus de 150 hectares de forêt par année (voir tableau ci-dessous). Cette situation incontestable alourdit le bilan carbone de l'archipel, menace sa biodiversité et affecte l'ensemble des services écosystémiques rendus par les couverts forestiers.

Le CSRPN rappelle que :

1- la Guadeloupe est incluse dans le Hot Spot des Îles Caraïbes en raison de la valeur exceptionnelle de son patrimoine naturel. En conséquence, les gestionnaires du territoire, quels qu'ils soient, ont sous leur responsabilité une part irremplaçable du patrimoine biologique du monde.

2- La conservation de ce patrimoine naturel pour les générations futures implique le maintien des forêts dans un état de naturalité maximale. En effet, la quasi-totalité du patrimoine naturel antillais vit en forêt ou dépend directement de cette communauté végétale. En conséquence, la déforestation actuelle impacte directement la biodiversité.

Le CSRPN demande que les services gestionnaires concernés soient en mesure d'estimer les aires annuellement déforestées de la Guadeloupe. Il demande aussi que les services gestionnaires concernés soient en mesure de contrôler cette déforestation majoritairement illégale.

Fait à Basse-Terre, le 28 novembre 2015

Jean-François BERNARD



Président du CSRPN

Annexe
Estimations publiées de la déforestation en Guadeloupe (hectares par année)

source	Waggoner & Ausubel (2007)	IFN (2009)	IGN (2014) défrichements - recrûs	IGN (2014) à paraître en 2015	Mongabay (2010)	FAO (2005 & 2010)
1990-2008		534				
1950-1988			322	446		
1988-2004			67	248		
2004-2010			80	150		
1990-2010					150 (0.28 - 0.31 %)	
1990-2005	225					
2000-2005						200 (-0.81 %)
2005-2010						180 (-0.28%)

Estimations en hectares par année

N.B. : les données de la colonne "IGN 2014" ne mesurent pas la déforestation mais un bilan, la déforestation diminuée des recrûs.

Références utilisées pour établir le tableau proposé:

FAO 2005. Global Forest Resources Assessment 2005. FAO Forestry Paper 147, FAO, Rome.

FAO 2010. Global Forest Resources Assessment 2010. FAO Forestry Paper 163, FAO, Rome.

IFN n° 23, 3e trimestre 2009, p.3

IGN 2014. Diagnostic des forêts de la Guadeloupe. Synthèse version 0.5 (synthèse simplifiée version 0.4). IGN mai 2014. Conseil Général de la Guadeloupe, 39 p.

Mongabay: <http://rainforests.mongabay.com/deforestation/2000/Guadeloupe.htm>

Waggoner & Ausubel 2007, data Forest Resource Assesment, FAO publication 2005.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE GUADELOUPE

AVIS n° 2015 / 03

Avis sur l'application de la Loi Littoral en Guadeloupe
et sur la délimitation des Espaces Remarquables du Littoral

Vu la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral,

Vu les articles L.146-6, L.130-1 et R.146-1 à R.146-4 du Code de l'Urbanisme,

Vu le jugement rendu par le Conseil d'Etat le 14 janvier 1994, dans l'affaire C. du Rayol-Canadel (avis CE n°127025),

Vu les circulaires ministérielles n° 2005-57 du 15 septembre 2005 et n° 2006-16 du 20 Juillet 2006,

Vu les conclusions de l'étude « *Bilan et perspectives des espaces remarquables du littoral de l'archipel Guadeloupe* » (2012),

Vu la présentation faite en séance par M. Emmanuel BRIANT, paysagiste ;

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) de la Guadeloupe, réuni en séance le mardi 03 novembre 2015, à Dothémare (les Abymes), rappelle que :

- les milieux naturels et paysages littoraux de Guadeloupe présentent une biodiversité importante et constituent un patrimoine naturel et culturel qu'il est indispensable de préserver sur le long terme, notamment à travers la définition des Espaces Remarquables du Littoral régis par l'article L.146-6 du Code de l'Urbanisme, en application de la Loi Littoral de 1986 ;
- il est de la responsabilité de toutes les collectivités de Guadeloupe de s'impliquer dans la définition et la préservation pérenne des Espaces Remarquables du Littoral, notamment à l'occasion de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme locaux tels que les SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et les PLU (Plan Local d'Urbanisme), avec l'appui et sous le contrôle vigilant des services de l'Etat (DEAL) ;
- il est vivement conseillé que ces mêmes collectivités locales réalisent les études nécessaires à la bonne connaissance des milieux et paysages méritant d'être intégrés dans les périmètres d'Espaces Remarquables du Littoral, par le biais de l'élaboration d'Atlas de la Biodiversité Communale par exemple, en s'appuyant autant que possible sur les experts scientifiques de Guadeloupe ;
- les Espaces Remarquables du Littoral doivent être définis en toute cohérence avec la Trame Verte et Bleue régie par l'article L.371-1 du Code de l'Environnement, tant à l'échelle communale qu'intercommunale, ces éléments devant alimenter la réflexion

du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) des SCOT et des PLU pour une meilleure prise en compte du patrimoine naturel et des continuités écologiques dans les stratégies d'aménagement du territoire.

Au vu des enjeux précités, le CSRPN souhaite exercer un regard sur la définition des Espaces Remarquables du Littoral et des Espaces Boisés Classés à travers les documents d'urbanisme locaux en :

- étant destinataire des orientations générales d'aménagement et de développement durable du territoire et des projets de zonage des Espaces Remarquables du Littoral et des Espaces Boisés Classés ;
- participant aux différentes réunions organisées avec les PPA (Personnes Publiques Associées) lors de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux.

Les membres du CSRPN ont une connaissance fine de la richesse et de l'originalité de la biodiversité des espaces littoraux de Guadeloupe et ils peuvent mettre à la disposition des collectivités locales ayant engagé l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme, ou de leurs prestataires pour ces missions, les références bibliographiques nécessaires à la bonne prise en compte du patrimoine naturel dans ces documents.

Le CSRPN invite, par ailleurs, toutes les personnes compétentes à alimenter au mieux les bases de données du SINP de Guadeloupe (Système d'Information sur la Nature et des Paysages) afin de rendre disponibles les informations relatives à la biodiversité du littoral pour les collectivités locales et leurs prestataires éventuels.

Le CSRPN souligne l'importance majeure de la mise en œuvre effective et régulière de contrôles au titre de la Police de l'Urbanisme que doivent exercer les collectivités locales sur leur territoire, seuls à pouvoir garantir le respect des mesures de protections mises en place par les documents d'urbanisme locaux et autres procédures réglementaires, parmi lesquelles les périmètres d'Espaces Remarquables du Littoral et d'Espaces Boisés Classés.

Fait à Basse-Terre, le 22 décembre 2015

Jean-François BERNARD



Président du CSRPN



**Direction de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
GUADELOUPE**

Cité Guillard – Chemin des Bougainvilliers
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 05 90 99 46 46
Fax : 05 90 99 35 65

